



Assemblée générale

Distr. limitée
4 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 15 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Afrique du Sud* : projet de résolution

Les effets de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Notant qu'El Niño est un phénomène récurrent dont les effets dévastateurs exposent l'homme à de graves risques,

Réaffirmant qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir, limiter et réparer les conséquences socioéconomiques et environnementales des catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño, dont les effets se font déjà sentir dans certaines régions,

Accueillant avec satisfaction la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹, adoptés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe,

Sachant que l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a déjà commencé et qu'il devrait avoir un impact planétaire et toucher beaucoup de pays, en particulier des pays en développement,

Soulignant que, d'après la majorité des modèles climatologiques internationaux, l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño devrait gagner encore en puissance avant la fin de l'année 2015, que, selon certains indicateurs, son intensité de pointe, qui devrait se faire sentir dès la fin de 2015 et pendant toute l'année 2016, pourrait le placer parmi les quatre épisodes d'El Niño les plus violents qui se soient produits depuis 1950, et que ses effets sont déjà apparents dans certaines régions,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 69/283, annexes I et II.



Soulignant également qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit non exclusif et que les États observateurs soient pris en compte dans l'application de la présente résolution,

1. *Réaffirme* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir, limiter et réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, sans toutefois méconnaître les initiatives prises par les pays touchés pour renforcer leurs moyens d'action;

2. *Prend note* du concours que le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) fournit aux gouvernements pour mettre au point des systèmes d'alerte rapide permettant de prendre des mesures préventives de réduction des risques qui contribuent à limiter les conséquences humaines, économiques et écologiques que peut avoir le phénomène;

3. *Salue* l'appui technique et scientifique que l'Organisation météorologique mondiale apporte à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, et en particulier la mise en place d'un mécanisme de concertation pour les mises à jour sur l'évolution d'El Niño et de La Niña, auquel contribuent plusieurs centres climatiques, dont le Centre international de recherche sur El Niño, le Bureau national d'étude du phénomène El Niño du Pérou et le Comité national d'étude technique pour l'étude régionale d'El Niño de la Colombie, et mesure toute l'importance des initiatives prises par des pays d'Afrique de l'Est en vue de renforcer leurs capacités;

4. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer de renforcer sa collaboration et l'échange de données et d'informations avec les organismes compétents;

5. *Demande* à la communauté internationale de fournir d'urgence aux pays touchés par l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño un soutien financier et technique et un appui en matière de développement des capacités pour permettre, entre autres choses, le renforcement des institutions nationales de réduction des risques de catastrophe;

6. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leurs mandats et de leurs ressources, à associer les États observateurs à l'application de la présente résolution;

7. *Prie* le Secrétaire général, compte tenu de la nécessité urgente d'agir face aux effets de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, et au Conseil économique et social, un rapport dans lequel il évaluera les conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, en particulier pour les États de la région du Pacifique tropical;

8. *Décide* de convoquer, durant sa soixante-dixième session, une réunion plénière consacrée sur les effets de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño afin d'examiner des recommandations concrètes visant à faire face à ces effets;

9. *Invite* le Conseil économique et social à consacrer, durant sa session de 2016, suffisamment de temps à l'examen des conséquences socioéconomiques et environnementales de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, en mettant à profit les compétences particulières des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organes concernés des Nations Unies.
